



MARQUES MEMORIELLES ET REPONSE AUX PETITIONS CONCERNANT LE MONUMENT DE DAVID DE PURY

RAPPORT D'INFORMATION CONJOINT DE LA COMMISSION CULTURE, INTEGRATION ET COHESION SOCIALE DU CONSEIL GENERAL ET DU CONSEIL COMMUNAL

(5 juillet 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Au cours de l'été 2020, le décès de George Floyd lors d'une opération de police à Minneapolis provoque une vague d'émeutes et de manifestations. Né aux Etats-Unis en 2013, le mouvement Black Lives Matter (« *la vie des noir-e-s compte* ») dédié à la lutte contre le racisme systémique envers les personnes noires, prend alors une ampleur planétaire. Dans le sillage des manifestations organisées sur sol américain, d'autres manifestations voient le jour en nombre partout dans le monde, y compris à Neuchâtel.

Dans ce cadre, certaines marques mémorielles, notamment des statues liées ou associées depuis quelques décennies au commerce triangulaire et à l'esclavagisme sont mises en cause. A Neuchâtel, dans la nuit du 12 au 13 juillet 2020, la statue David de Pury a été recouverte de peinture rouge et les autorités ont été interpellées dans la foulée par le dépôt de deux pétitions concernant ce monument. Le présent rapport définit le positionnement politique de la Ville ainsi que la réponse aux deux pétitions.



2. Dépôt successif de deux pétitions

2.1. Pétition « Pour que la statue de David de Pury soit retirée »

En date du 9 juin 2020, une pétition est lancée en ligne, sur un site mondial dédié à ce type d'action citoyenne, par le *Collectif pour la mémoire*. Cette pétition était adressée tant à la Ville qu'au Canton de Neuchâtel et à la Confédération. Elle a été déposée à la Chancellerie communale le 17 juillet, soit moins d'un mois après son lancement, munie de 2'549 signatures émanant de la population locale mais aussi nationale et mondiale. Elle est libellée comme suit :

« On ne veut plus de statue d'esclavagiste! Pour que la statue de David de Pury soit retirée »

L'argent hérité par David de Pury, dit « le Bienfaiteur », à sa mort en 1786, utilisé pour réaliser un grand nombre de travaux en ville de Neuchâtel a été gagné par le sang des personnes noires d'Afrique forcées à l'esclavage au 18^{ème} siècle. Il est de notre responsabilité de contester cet héritage et de refuser qu'une personne qui a contribué à la souffrance de plus de 55'000 esclaves soit perçu comme un bienfaiteur. David de Pury a fait fortune grâce à la traite négrière d'esclaves et son exploitation, nous citoyens de Neuchâtel et de Suisse, nous [nous] devons de ne pas l'oublier.

Par la présente pétition, nous demandons un remplacement de sa statue de bronze, dominant l'espace urbain de la ville, sur la Place Pury, portant déjà son nom, par une plaque commémorative en hommage à toutes les personnes ayant subi et subissant encore aujourd'hui le racisme, et la suprématie blanche.

Né en 1709 à Neuchâtel, David de Pury a grandement contribué aux constructions et à l'embellissement de la ville. A sa mort à Lisbonne en 1786, « le bienfaiteur » cède sa fortune à la ville d'une valeur de 600 millions de francs actuels. Ainsi, avec son argent, ont été construits l'Hôtel de Ville, un hôpital aujourd'hui bâtiment administratif et diverses écoles (la Promenade, les Terreaux, le Collège latin - l'actuelle Bibliothèque et École supérieur Numa-Droz. On y finance également la déviation du Seyon précédemment sur l'actuelle rue du même nom.

Mais comment David de Pury possédait une telle fortune ?

David de Pury fait carrière dans la South Sea Company (SSC), à Londres. La SSC pratique le commerce d'esclaves et assied sa fortune sur les accès qu'elle se crée aux ports africains, américains et européens, ouvrant ainsi de nombreuses voies commerciales. Il déménage ensuite à Lisbonne et fonde sa compagnie de négoce de diamants et de bois précieux provenant du Brésil.

« Avoir des liens commerciaux avec [le Brésil] impliquait forcément d'exploiter la main-d'œuvre africaine. Entre 1757 et 1784, la société Purry, Mellish et Devismes détenait le monopole de bois au Brésil. L'extraction a été longtemps assurée par des indigènes, qui furent remplacés progressivement par des esclaves noirs.

*Dans les mines, seuls les esclaves noirs étaient employés. Les richesses générées par le précieux minerai ne revenaient pas seulement à de Purry et Cie, mais également à une société dont il était actionnaire principal, la Compagnie Général de Pernambuco et Parafba (Companhia Geral Pernambuco e Parafba, abr.CGPP), fortement impliquée dans le commerce triangulaire [le commerce d'esclaves]. En tant qu'actionnaire de la CGPP, David de Pury tirait d'importants revenus du trafic d'esclaves. Les historiens Antonio Carreira et David Eltis estiment que la CGPP a convoyé entre 1760 et 1777 près de 32'000 personnes réduites en esclavage.» (Izabel Barros dans *Passé Simple : Manuel romand etc.*)*

Durant la période de 1730 jusqu'à son départ pour Lisbonne en 1736, la Sea South Company, selon les chiffres de Sorbsy, a emmené plus de 25'000 esclaves vers l'Amérique Latine, sans compter les morts durant embarcations et trajets.

En tant qu'actionnaire principal de la Compagnie Pernambuco & Paraiba, ayant acheté plus de 32'000 esclaves en Angola, il est estimé que David de Pury a été impliqué directement et indirectement dans la traite de plus de 55'000 esclaves.

Il est aujourd'hui, en 2020, de notre devoir de faire lumière sur les événements du passé, nous ne pouvons rester dans le silence, ce serait comme assassiner ces personnes une seconde fois. A défaut de pouvoir leur rendre justice, rendons leur hommage en refusant de consacrer la mémoire des responsables de leur sort.

Passer devant la statue de David de Pury aujourd'hui revient à cautionner la liberté retirée à plus de 55'000 personnes et aux autres millions qui ont

été exploités, torturés et assassinés par l'esclavage. Et surtout, donnons un signal clair au racisme systémique dans notre société suisse. » (Texte intégral)

2.2. Pétition « Pour le respect de notre histoire »

Peu après, le 28 août 2020, une seconde pétition, munie de 184 signatures récoltées sur un site de pétitions en ligne, et provenant essentiellement de la région, était déposée en Ville de Neuchâtel. Cette seconde pétition était libellée comme suit :

« Pour le respect de notre histoire »

Certains pensent pouvoir refaire l'histoire en déboulonnant la statue de David de Pury.

Nous proposons plutôt que les autorités mettent en évidence sur le socle de la statue une plaque explicative de la vie de David de Pury et de la problématique du commerce triangulaire auquel il a participé.

Nous disons non aux révisionnistes, mais oui aux explications qui permettent d'éclairer notre passé et de l'assumer ». (Texte intégral)

Cette pétition demande, selon le courrier annexé par ses auteurs, « aux Autorités de la Ville de tout faire pour que l'histoire de la Ville soit respectée. Plutôt que l'élimination des signes tangibles du passé proposée par certains, nous demandons que des explications soient données à la population sur le déroulement de l'histoire de notre cité et plus particulièrement sur la statue incriminée du monument de David de Pury.

Concrètement, [le texte de la pétition] demande de mettre en évidence sur le socle de la statue de David de Pury, sise à la place Pury, une plaque explicative de la vie de David de Pury et de la problématique du commerce triangulaire auquel il a participé ».

2.3. Démarches entreprises

Le Conseil communal, sensible à l'importance des questions soulevées par les deux pétitions, a tenu à les traiter avec la meilleure attention et de manière exemplaire dans la droite ligne de sa tradition de ville ouverte sur le monde et pionnière en matière d'intégration interculturelle. Il y a donné

suite en initiant plusieurs démarches. D'emblée, il a proposé que la réponse aux deux pétitions se fasse par une position commune et concertée avec le Conseil général. Il a transmis ces textes au bureau du Conseil général ainsi qu'à la Commission de politique culturelle, laquelle a constitué courant 2020 un sous-groupe de travail formé de MM. François Pahud (PDC), François Chédel (PopVertSol), Jules Aubert (PLR) et Patrice de Montmollin (PS). Le bureau du Conseil général et la Commission de politique culturelle ont donc accepté la proposition d'une réponse concertée et conjointe aux deux pétitions.

D'autre part, le Conseil communal a constitué un Comité de pilotage (COFIL) interne à l'administration communale. Ce groupe de travail transversal interne, intitulé « *Mémoire et espace public* », a été constitué comme suit :

- Chef du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, président du COFIL ;
- Déléguée à l'intégration interculturelle, cheffe de projet ;
- Chef du service du développement territorial ;
- Chargé de communication de la ville ;
- Codirectrice du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MahN) et conservatrice du département historique ;
- Membre du Parlement des Jeunes ;
- Autres expert-e-s ou spécialistes de l'administration sollicité-e-s ponctuellement.

Dans le même temps, sachant que la première pétition était également adressée à la Confédération et au Canton, le Conseil communal l'a transmise à la Chancellerie fédérale et au Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel en expliquant les suites que la Ville entendait donner aux demandes relevant de sa compétence. Au niveau cantonal, par sa réponse du 27 janvier 2021, le chef du département cantonal de la culture saluait la Ville pour avoir « *pris l'initiative de lancer une réflexion de fond sur le sujet pour que non seulement des recherches historiques soient menées, mais que leurs résultats soient partagés avec la population* ».

A noter que le chef du Dicastère de la culture, intégration et cohésion sociale et le COFIL « *Marques mémorielles dans l'espace public* » ont rencontré les autrices et auteurs des deux pétitions afin d'éclaircir leurs attentes respectives. D'autres personnes ressources ont également été consultées dont des représentant-e-s afro-descendant-e-s au sein de la

Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), Commission consultative du Conseil d'Etat.

Avec le changement de législature, c'est la Commission *Culture, intégration et cohésion sociale* (ci-après CICS) du Conseil général qui a repris le dossier, en confirmant le 17 mars 2021, les orientations antérieures prises pour une réponse conjointe avec le Conseil communal aux pétitions et qui fait l'objet du présent rapport¹. Une nouvelle sous-commission composée de Jules Aubert (PLR), Julie Courcier-Delafontaine (PS), Marie-Emilienne Perret (PopVertsSol) et Mireille Tissot-Daguette (PVL) a été créée à cet effet.

Il convient de relever que le Conseil communal insiste dans ses programmes politiques sur le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux. L'exemple du changement de nom de l'Espace Louis Agassiz en Espace Tilo Frey, accompagné d'une plaque munie d'un QR code qui renvoie à des informations sur les connaissances historiques liées au personnage de Louis Agassiz, illustre cette volonté marquée et constante de ne rien celer ni occulter des antécédents historiques auxquels la ville est liée et de baser ses décisions sur les acquis de la recherche tout en participant à les faire connaître par la population. Dans ce domaine, l'exécutif communal a choisi d'appliquer une ligne constante et a fait porter les réflexions sur deux plans.

Le premier a concerné l'ensemble des marques mémorielles présentes dans l'espace public, c'est-à-dire les statues et autres œuvres d'art mais aussi les noms de rues, noms de bâtiments et de salles, les plaques commémoratives, les fontaines et les lieux de mémoire. La réflexion a tenu compte des enjeux liés au colonialisme et à l'esclavagisme, mais de manière plus large, c'est l'exclusion des minorités ainsi que des femmes de l'espace public qui a été considérée.

Le second plan est spécifiquement lié aux deux pétitions susmentionnées afin de répondre aux pétitionnaires et à leurs préoccupations concernant la statue de David de Pury. Cette réflexion a été concertée avec la Commission CICS du Conseil général et fait l'objet du présent rapport.

¹La nouvelle présidente du Conseil général pour la période 2021 a également donné son accord pour la poursuite du traitement des deux pétitions selon la décision de la précédente législature.

3. Situations internationale et nationale

3.1. Une problématique internationale

Très vite après le décès de George Floyd, et alors que plus de 500 villes aux Etats-Unis sont confrontées à d'importantes manifestations antiracistes, la protestation s'étend à tous les continents.

Aux Etats-Unis où le mouvement Black Lives Matter trouve son origine, les statues de deux capitaines de marine confédérés – Charles Linn et Raphael Semmes – sont respectivement renversées et taguées en Alabama. A Boston, la tête d'une statue de Christophe Colomb est arrachée. Dans le même contexte, le Conseil municipal d'Asheville en Caroline du Nord décide du retrait du « Monument Vance » qui rend hommage à un capitaine confédéré.

En lien avec l'histoire suisse et la culture neuchâteloise, la statue du Suisse émigré aux Etats-Unis, Johann August Sutter, personnage du célèbre roman de Cendrars « L'or », est anonymement déboulonnée à Sacramento.

Au Canada, d'importantes manifestations ont lieu durant plusieurs jours à Montréal et Québec ainsi qu'à Vancouver, Calgary, Toronto, Winnipeg Ottawa et Halifax notamment.

En Amérique latine, la protestation est particulièrement vive au Mexique où le palais du gouverneur de Guadalajara est attaqué par des émeutiers. La contestation n'est pas moins vive au Brésil où des manifestations ont lieu à Rio de Janeiro, Porto Alegre, Recife et São Paulo notamment.

L'Asie et l'Afrique connaissent également des mouvements de protestation contre le racisme, notamment au Japon (Tokyo), en Inde, en Nouvelle-Zélande (Auckland) et en Afrique du sud.

En Europe, d'importantes manifestations ont lieu en Allemagne (Berlin), dans les grandes villes belges (Bruxelles, Gand, Liège, Anvers), en Espagne (Madrid), en France (Paris, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Metz), en Italie (Rome) ainsi qu'en Irlande et aux Pays-Bas.

En Belgique, c'est la statue du roi Léopold II qui est vandalisée, puis retirée de l'espace public extérieur pour être placée dans un musée par la municipalité d'Anvers. En Grande-Bretagne, la statue érigée à Bristol en

l'honneur d'Edward Colston – négrier, négociant et mécène de la ville qui s'est considérablement enrichi au XVII^e siècle grâce au commerce triangulaire – est renversée par des manifestant-e-s et précipitée au fond d'un canal.

Par ailleurs, de nombreuses personnalités sportives s'associent au mouvement, manifestant leur solidarité par la mise d'un genou à terre et le poing levé avant leurs épreuves et compétitions respectives.

Ces actions de protestation ont lieu malgré un contexte épidémiologique défavorable aux rassemblements de masse. Cet élan de mobilisation montre bien l'ampleur d'un mouvement qui a rapidement fait porter la colère autour de la mort de George Floyd sur une problématique antiraciste planétaire.

3.2. En Suisse : Bâle, Zurich, Genève, Neuchâtel

La Suisse connaît des mouvements similaires dont la presse s'est fait l'écho² notamment dans ses grandes villes où des manifestations réunissant plusieurs milliers de personnes ont lieu comme par exemple à Zurich et à Bâle.

A Genève, plusieurs voix politiques réclament le changement de nom du quai, mais aussi du Palais Wilson, rappelant que le président américain à l'origine de la fondation de la SDN (Société des Nations, ancêtre de l'ONU) est aussi lié au Ku Klux Klan et contempteur de la communauté noire américaine, qui ne méritait pas à ses yeux une pleine citoyenneté.

A Zurich, c'est la statue et autres monuments à l'effigie d'Alfred Escher – pionnier du chemin de fer en Suisse, à l'origine de la fondation du Crédit Suisse et de l'EPFZ – qui sont mis en cause. Alfred Escher tient en effet sa fortune des plantations familiales de café à Cuba, une culture fortement liée à la traite négrière et au commerce triangulaire. La Ville de Zurich choisit par ailleurs de retirer toute mention des Maures (*Mohr*, respectivement *Mohrenkopf*) de son espace public, estimant que la présence de ce mot – aujourd'hui considéré comme humiliant pour les personnes noires – dans l'espace public véhicule le message qu'il est

² On peut citer de manière non-exhaustive les articles suivants : Le Courrier 9.06.20 « Ici aussi le racisme tue ! » et 14.06.20 « Villes suisses contre le racisme », Le Temps 07.06.20 « Plus de 2'000 manifestants à Lausanne contre le racisme », Arcinfo, 17.06.20 « Racisme : quels sont ces statues, mémoriaux et symboles jugés racistes en Suisse ? », Tagesanzeiger, 13.04.21 « Was es mit der Hausbezeichnung « Mohr » auf sich hat ».

normal de l'utiliser. La problématique trouve un écho également hors des villes et jusqu'au cœur du Parc national suisse où se trouve une plaque en mémoire du naturaliste Paul Sarasin, fondateur du Parc national, mais aussi réputé pour ses travaux scientifiques réalisés en Indonésie alors sous domination néerlandaise grâce à une fortune familiale bâtie sur le commerce du coton et des esclaves.

A Bâle-Campagne, comme à Sacramento, c'est la statue de Johann August Sutter érigée dans sa commune d'origine de Rünenberg qui est recouverte, en guise de protestation, d'un drap symboliquement taché de sang.

De la petite ville valaisanne de Saint-Maurice jusqu'à Avenches et Cornol (JU), la représentation des Maures est mise en cause par des manifestant-e-s : les rassemblements de protestation populaires mettent en cause toute une série de monuments mémoriels.

Le 9 juin 2020, une manifestation, organisée par Black Lives Matter Suisse romande, rassemble 10'000 personnes à Genève contre les violences et le racisme. Le collectif dénonce le racisme en Suisse où il estime que les violences policières sont aussi une réalité et dénonce le profilage racial de la police.

À Neuchâtel, une manifestation autorisée réunit le 7 juin 2020 quelques 500 personnes qui défilent entre les Jeunes-Rives et la Place Pury. C'est dans le contexte de cette manifestation et de ses suites que la pétition « *Pour que la statue de David de Pury soit retirée* » est lancée en ligne le 9 juin, bientôt suivie par la pétition concurrente « *Pour le respect de notre histoire* ».

4. Historique de la statue et des débats la concernant³

Bien sûr, la statue de David de Pury est prévue à l'origine pour rendre un hommage au donateur et à son legs qui ont modifié de manière importante le visage de la ville. Mais l'hommage rendu au personnage n'est pas le seul élément que représente la statue. Indépendamment de David de

³ Sources pour le chapitre : JEANNERET Maurice, l'érection difficile du monument Pury, in Musée Neuchâtelois, 1954, pp. 97-114 et 141-159
 CRETZAZ-STÜRZEL Elisabeth *et al.*, « Une place et une statue », in Passé simple, mensuel romand d'histoire et d'archéologie, n°59, novembre 2020, p. 21

Pury, les circonstances de sa construction constituent également un élément important de l'histoire de la ville auxquelles s'ajoute la valeur artistique de l'œuvre qu'il convient également de prendre en compte. En bref, on pourrait dire que David de Pury influence l'histoire de la ville par son legs ; mais que la construction de la statue illustre également l'histoire politique agitée de Neuchâtel au XIX^e siècle.

4.1. Origine de la statue : 60 ans de palabres

L'édification de la statue dédiée à David de Pury ne s'est pas faite sans difficultés. Les conflits, attermoiements et querelles de pouvoir résumés ci-après, illustratifs de l'histoire politique de la Ville rythment la construction de ce monument et sont indépendants de la personnalité de David de Pury.

1794 : la Ville, encore sous l'ancien régime, envisage un hommage à David de Pury. Lors de sa séance du 27 octobre, le Conseil général « (...) *qui ne perd point de vue tout ce que le Conseil et la Bourgeoisie doit à feu Monsieur le Baron de Pury notre généreux bienfaiteur, a pris en considération le plan d'un obélisque qui pourrait être érigé pour éterniser s'il était possible sa mémoire (...)* ».

1804 : Après 10 ans d'oubli, le projet est réactivé. La Commission des bâtiments est chargée de mener à bien le projet qui a changé de forme. L'idée de l'obélisque est abandonnée ; c'est un buste du donateur qui est réalisé et installé en 1805 dans le Péristyle de l'Hôtel de Ville où il se trouve toujours. Exit donc, au moins momentanément, l'idée d'une statue sur une place publique.

1826 : après 20 nouvelles années sans élément marquant, le projet refait surface, à l'initiative de M. Frédéric Brandt, ancien Maître des clés. Celui-ci propose « *un monument public et durable, qui transmette à la postérité le souvenir de ce généreux citoyen (...)* ». Mais le projet n'aboutit pas pour des raisons de conflit d'ego entre Frédéric Brandt et le Magistrat mandaté pour mener à bien ce projet.

1844 : après une éclipse de presque 20 ans, l'idée d'un nouvel hommage à de Pury refait surface. C'est Henri Frédéric Meuron, fervent royaliste, directeur des Travaux publics et banneret, qui relance le projet en même temps qu'une souscription publique qui mobilise immédiatement 5'000 francs de France. L'assemblée des souscriptrices et souscripteurs prend

alors la main et prévoit un monument qui sera érigé « ... *dans une place qui sera disposée à cet effet à l'extrémité et dans l'axe de la nouvelle rue du Seyon (...)* ».

Avec le changement de régime qui survient en 1848, le Conseil administratif de la Bourgeoisie et le Conseil général remplacent les Quatre Ministraux et l'ancien Conseil général. De nouvelles querelles décisionnelles opposent dès 1849 l'ancienne Commission du monument et le nouveau Conseil administratif. Finalement, un accord est trouvé : les travaux qui n'intéressent pas l'ordre public restent en mains de la Commission, en revanche tout ce qui concerne l'ordre public (emplacement et inscriptions sur la statue) exigent l'approbation du Conseil administratif. Mais l'accord ne dure pas et des querelles renaissent notamment en lien avec l'emplacement dévolu à la statue.

1855 : le conflit est enfin et définitivement tranché. Le Conseil administratif révoque le Comité de souscription et le monument pourra enfin être inauguré le 6 juillet 1855.

En clair – et c'est le motif de ce rappel historique – l'édification de la statue a pris plus de 60 ans, lesquels sont particulièrement représentatifs de la vie et de l'histoire de la Cité entre 1794 et 1855 puisqu'ils sont émaillés de conflits de personnes, puis de pouvoir notamment après la révolution républicaine de 1848, entre les personnes partisans de l'ancien régime, qui souhaitent conserver le contrôle du projet de statue et les nouvelles autorités. L'origine de la fortune de David de Pury n'est en revanche durant cette période jamais l'objet des débats. En définitive, la décision d'édifier une statue est un hommage à David de Pury pour son legs mais cela raconte également l'histoire de la ville, de ses autorités anciennes et modernes, des querelles entre l'ancienne aristocratie et les nouvelles autorités.

Au surplus et ce n'est pas anodin, l'artiste mandaté par les Neuchâtelois-e-s est un sculpteur renommé, le parisien David d'Angers, auteur de nombreuses œuvres dont quelques célèbres bustes de Balzac exposés en France, mais aussi de La Fayette et de Washington exposés dans la Salle du Congrès aux Etats-Unis. A ce titre, il convient donc de mentionner ici que la statue de David de Pury est la seule œuvre de David d'Angers en Suisse, ce qui lui confère également une valeur historique et artistique propre.

En résumé, face aux aléas de son édification, il faut reconnaître trois

dimensions à la statue de David de Pury : la première est la commémoration aujourd'hui contestée d'un donateur dont l'origine de la fortune est liée au commerce triangulaire ; la seconde est son contexte d'érection lié à des conflits politiques qui ont marqué l'histoire de la ville durant les 60 premières années du XIX^e siècle ; la troisième, enfin, est l'œuvre unique en Suisse d'un sculpteur français dont la reconnaissance est internationale.

4.2. Années 80

Le débat sur l'origine de la fortune de David de Pury apparaît en tant que tel en 1988, lorsque la « Liste libre » propose, dans le cadre de sa campagne électorale, la création d'un fonds David de Pury, doté des restes de sa fortune et qui ajouterait chaque année 100'000 francs aux crédits communaux prévus pour soutenir certains pays en voie de développement situés en Afrique. En particulier, la Liste libre demande un soutien financier du Centre et du Sud-Ouest africain, doublé d'un soutien à la lutte contre l'esclavage, notamment sexuel, des enfants du tiers-monde.

La Liste libre transmet sa proposition par un courrier au Conseil général. Cette missive fait largement mention de l'origine contestable de la fortune de David de Pury et rappelle littéralement que « *le Musée d'Histoire naturelle, l'Hôtel de ville et le Collège latin ont été construits avec l'argent provenant de la traite des noirs, ce dont David de Pury était conscient (...)* ».

Le Conseil communal oppose une fin de non-recevoir à cette proposition, jugeant – ce que le Liste libre conteste du reste – que le legs de David de Pury a été entièrement consacré aux buts fixés par le donateur, lesquels n'incluent pas la revendication de la Liste libre.

Cette discussion politique a dans tous les cas le mérite de poser publiquement la question de l'origine problématique de la fortune et donc du legs de David de Pury.

4.3. Aujourd'hui

Le débat, relancé par les deux pétitions déposées suite à la mort de George Floyd à Minneapolis, n'est en réalité pas inédit en ville de Neuchâtel. Aujourd'hui cependant, à la discussion légitime sur l'origine de

la fortune de David de Pury, mais aussi d'autres donatrices et donateurs, mécènes ou personnalités historiques de la ville, est venue s'ajouter une discussion plus globale sur le racisme systémique anti-noir-e-s, les difficultés d'accès à l'emploi ou au logement, le profilage racial ainsi que l'image générale véhiculée sur l'Afrique et les Amériques noires dans les médias ou l'éducation.

Pour mémoire, conscient de longue date de cette problématique, le Conseil communal présentait en 2018 au Conseil général, un rapport d'information concernant la politique d'intégration interculturelle de la Ville de Neuchâtel (n°18-016) visant à « *favoriser la cohésion sociale, l'égalité dignité et le bien-être de toute personne vivant dans la commune, en créant les conditions nécessaires, de par ses choix politiques, à l'entretien de relations harmonieuses fondées sur la compréhension mutuelle* » (p.15).

A ce titre, la Ville soutient et participe à des actions concrètes telles que, par exemple, la Semaine neuchâteloise d'actions contre le racisme et s'est engagée à mettre sur pied une feuille de route pour une administration ouverte et égalitaire qui vise à lutter contre les discriminations au sein de ses services et à refléter au mieux la population neuchâteloise dans sa diversité.

Par ailleurs et depuis une dizaine d'années, les actions de nombreuses institutions muséales et associatives neuchâteloises thématisent également la question de l'implication de Neuchâtel dans la traite négrière et le colonialisme.

Citons à titre d'exemple :

- les expositions au MahN « Neuchâtel : une histoire millénaire » (2011), « Sa Majesté en Suisse. Neuchâtel et ses princes prussiens » (2013), « Made in Neuchâtel. Deux siècles d'indiennes » (2018) ;
- le discours de clôture des travaux de restauration du Péristyle de l'Hôtel-de-Ville en 2017 où les autorités publiques ont fait mention du rôle de David de Pury dans la traite négrière ;
- les visites guidées de la fondation Cooperaxion en collaboration avec l'Office du tourisme « Sur les vestiges de l'esclavage » qui ont lieu depuis 2011 ; le Conseil général l'a d'ailleurs suivie lors d'une sortie annuelle le 25 mai 2018 ;
- le Festival Capoeira Angola, porté par l'association Liberart en

collaboration avec plusieurs musées de la Ville, en septembre 2019, qui invitait notamment le public à questionner l'esclavage hier et aujourd'hui ;

- la résidence d'une année, jusqu'en juillet 2021, au Centre d'Art de Neuchâtel (CAN) de l'artiste Denise Bertschi, qui explore les liens, notamment coloniaux, entre Neuchâtel et le Brésil ;
- les réflexions plus larges du Musée d'ethnographie (MEN) au sujet du rôle de Neuchâtel dans le projet colonial, avec par exemple cette année l'exposition « Derrière les cases de la mission » et la participation à un projet de recherche initié par le Musée Rietberg de Zürich autour de la spoliation d'objets du Bénin.

Cette liste serait bien entendu incomplète si on ne rappelait pas au surplus *l'affaire Agassiz*. Motif de la décision de changement de nom abondamment commentée en Suisse mais aussi à l'étranger : Louis Agassiz a été un des tenants du racialisme au XIX^e siècle et il a exploité son immense autorité de scientifique pour cautionner les politiques ségrégationnistes aux Etats-Unis.

En clair, d'une discussion sur l'opportunité d'ériger une statue au « généreux donateur » David de Pury puis sur l'exercice démocratique de la puissance publique au XIX^e siècle, le débat public neuchâtelois a inopinément glissé au cours du XX^e siècle sur l'origine controversée de la fortune du personnage et sur la responsabilité ou non de contribuer plus abondamment au développement de certaines régions africaines, qui avaient été touchées par le commerce triangulaire, avant de devenir au XXI^e siècle un débat sur le racisme systémique postcolonial de nos sociétés occidentales en général. On peut ainsi dire que la statue de David de Pury a servi de catalyseur à ce débat qui fait son chemin depuis plus de deux cents ans et qui paraît à ce titre révélateur de l'évolution de la société neuchâteloise et de sa volonté d'intégrer harmonieusement toutes les communautés, ainsi que de favoriser toujours et en permanence l'égalité et la justice sociale.

5. Position de la Commission CICS du Conseil général et du Conseil communal

Il convient de rappeler ici la ligne constante du Conseil communal dans le cadre de cette problématique historique. Il se trouve en effet régulièrement confronté à deux positions diamétralement opposées et maximalistes dans la finalité de leurs logiques.

- La première exige de supprimer tout monument mémoriel commémorant une personnalité ou un événement contestable au fur et à mesure des révélations et connaissances historiques acquises relatives à des facettes occultées critiquables à l'aune de l'évolution des sensibilités morales nouvelles qui prédominent. La logique finale est d'expurger de l'espace public toutes marques mémorielles non conformes à l'évolution des idées dominantes.
- La seconde au contraire postule que ce type de monument mémoriel fait non seulement partie de l'histoire et qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause le choix de nos devancières et devanciers d'honorer un événement ou une personnalité, même contestables. Une fois inscrit dans l'espace public, l'hommage conféré devrait ainsi demeurer perpétuellement et ne plus être modifié ou retiré quelles que soient les nouvelles connaissances historiques acquises.

Face à ces revendications et finalités irréductibles, le Conseil communal a adopté depuis quelques années une ligne intermédiaire plus nuancée, mais surtout plus cohérente et évolutive fondée sur le discernement éclairé de chaque situation dans son contexte.

D'une manière générale, il s'agit en premier lieu d'assumer les héritages historiques, y compris les aspérités et les facettes sombres ou contestables des marques mémorielles présentes dans l'espace public, tout en faisant connaître largement les nouvelles connaissances historiques scientifiquement fondées afin de ne rien occulter. De façon plus exceptionnelle, selon la portée des nouveaux résultats de la recherche historique, dans le cadre d'un débat démocratique, le Conseil communal peut envisager de reconsidérer ponctuellement la forme ou l'ampleur d'un hommage rendu par le passé. L'approche prend aussi en considération une distinction importante selon qu'il s'agit d'une œuvre artistique, dont le respect de la création en tant que telle implique une attention spécifique, ou de la dénomination d'une rue, d'une place ou d'un autre élément emblématique.

A titre d'exemple de cette ligne de conduite, le Conseil communal a décidé en 2018 de reconsidérer, parmi les nombreux hommages rendus en ville de Neuchâtel à Monsieur Louis Agassiz, scientifique de renom, le nom d'une place qui lui était dédié, en le cédant à Madame Tilo Frey, une autre

personnalité non honorée jusqu'alors dans l'espace public⁴. Pour rappel, la Ville de Zurich a choisi une approche similaire puisque elle a confirmé encore récemment qu'elle entendait en règle générale assumer ses héritages historiques mémoriels. Si le débat de l'avenir à donner à la statue d'Alfred Escher n'est pas encore clos, elle a en revanche choisi d'effacer toute inscription « Mohr » (Maure) de ses propres bâtiments dans l'espace public.

Sur la manière de traiter les marques mémorielles, le Conseil communal s'est engagé à favoriser une meilleure connaissance et sensibilisation aux marques mémorielles dans l'espace public ainsi que d'enclencher une dynamique vers plus d'inclusivité. Les actions concrètes portent notamment sur l'élaboration et la valorisation de 100 notices biographiques de personnes représentatives de groupes exclus de l'espace public ainsi que la réalisation d'une analyse pour la définition d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art tenant compte des critères d'inclusivité.

Concernant la statue David de Pury, la Ville a souhaité mener un processus exemplaire. En décidant d'amener une réponse aux pétitions, en concertation avec la Commission CICS et de la présenter au Conseil général, le débat autour de la question et les protestations soulevées par la présence sur la place éponyme de la statue de David de Pury s'inscrit ainsi dans le cadre institutionnel et démocratique.

Sur le fond, le Conseil communal et la Commission CICS souhaitent en premier lieu réaffirmer la volonté intangible des autorités communales de lutter contre toutes les formes de discrimination. En second lieu, le débat soulevé ne doit en aucun cas être étouffé ou minimisé mais au contraire traité avec la plus grande rigueur et, dans ce cadre, la nécessité de pouvoir disposer de la connaissance scientifique et historique est indispensable.

Enfin, la question de retirer ou non la statue de David de Pury doit s'inscrire dans une vision plus large portant sur l'ensemble des marques mémorielles et tenant compte de toutes les formes de discriminations auxquelles elles peuvent renvoyer. Dans ce cadre, il s'agit de traiter au

⁴ Le dictionnaire historique suisse a publié en 2018 un article démontrant le rôle actif joué par Louis Agassiz, par son autorité scientifique et de sa notoriété internationale, dans la propagation du racisme et de la ségrégation raciale. Mme Tilo Frey est la première femme du canton de Neuchâtel élue au parlement suisse en 1971. Cette femme est née à Maroua d'un père suisse et d'une mère camerounaise.

cas par cas les différentes situations en tenant compte notamment du type de marque mémorielle, de son contexte et de son histoire. Le changement d'un nom comme cela a été le cas pour l'Espace Tilo Frey ne représente pas exactement les mêmes enjeux que la question du retrait de la statue David de Pury qui comme présenté au chapitre 3 est également liée par l'historique de son édification à l'histoire de notre Ville et possède une valeur artistique propre. Chaque cas mérite ainsi d'être étudié et traité pour lui-même.

En résumé, les mesures exposées ci-après ont pour objectifs de :

- Réaffirmer et renforcer les actions de la Ville de Neuchâtel en matière de lutte contre le racisme et les discriminations ;
- Favoriser une meilleure connaissance et sensibilisation aux marques mémorielles dans l'espace public sur la base de recherches scientifiques ;
- Permettre l'expression du débat, de par ce rapport, au sein du système démocratique mais également sur le plan artistique ainsi qu'au sein de la population.

Le Conseil communal et la Commission CICS tiennent ainsi à apporter des réponses concrètes aux questions soulevées et ceci tant directement en lien avec le monument controversé que de manière plus large.

6. Réponses des autorités politiques

Le Conseil communal et la Commission du Conseil général ont établi un programme d'actions portant sur trois temporalités.

6.1. Mesures à court terme

6.1.1. Une plaque explicative devant le monument David de Pury

En cohérence avec la ligne de conduite exposée dans le présent rapport, le Conseil communal et la Commission CICS proposent d'assumer les héritages historiques autour de David de Pury, personnalité et figure marquante de l'histoire de la ville de Neuchâtel et de son développement au 19^{ème} siècle, sans occulter ou gommer la réalité de son implication dans l'entreprise coloniale de l'époque. Un devoir de mémoire qui restitue toutes les connaissances acquises au fil du temps est donc le corollaire indispensable de cette approche. Sur ce point notamment, une information

appropriée et régulièrement actualisée doit être fournie au public. Le débat suscité par le monument controversé doit aux yeux du Conseil communal et de la Commission CICS permettre – conformément à la politique constante de l'exécutif communal – de relancer, de soutenir et de systématiser une recherche historique complète et cohérente.

Par conséquent, plutôt que d'envisager un étouffement du débat, le Conseil communal et la Commission CICS proposent bien au contraire d'accompagner ce débat en maintenant le monument contesté de David de Pury tout en soutenant et valorisant parallèlement le développement des connaissances historiques et scientifiques liées à la thématique de l'esclavage, du commerce triangulaire et des origines de la fortune donc du legs commémoré. En ce sens, une plaque libellée comme suit sera apposée aux abords de la statue de David de Pury.

David de Pury

Neuchâtel 1709 - Lisbonne 1786

Cette statue a été érigée en 1855, à la suite d'une souscription lancée par des notables, en l'honneur de David de Pury, qui avait légué la majeure partie de sa fortune à sa ville natale. Cet héritage permit à Neuchâtel de connaître un essor urbain sans précédent, mais l'origine de cet argent fait débat.

Négociant et financier international basé à Lisbonne, David de Pury était actif dans le commerce de diamants et de bois précieux du Brésil, exploités par le travail de femmes, d'hommes et d'enfants réduits à l'esclavage. En outre, il possédait des actions d'une société active dans la traite négrière.

Désireuse de faire la lumière sur cette période de son histoire, la Ville de Neuchâtel soutient la diffusion de la recherche historique et le travail de réflexion mémorielle dans l'espace public.

La Ville de Neuchâtel tient à rendre hommage à toutes les personnes privées de liberté, exploitées et déshumanisées dans le cadre du commerce triangulaire et de la colonisation ainsi qu'aux personnes victimes aujourd'hui encore de racisme. Elle affirme l'égalité humaine, la valeur essentielle d'une société sans discrimination, plurielle et inclusive.

Plus d'informations : *QR code renvoyant sur une page du site de Neuchâtel*

Date de la pose de la plaque à définir (mois et année)

Le texte de la plaque a été travaillé et remanié à plusieurs reprises par le COPIL « *Mémoire et espace public* » avec la volonté de faire preuve à la fois de précision et de concision. Une fois rédigé, le texte a été soumis en consultation auprès des pétitionnaires, ainsi qu'auprès d'expert-e-s internes, dont l'archiviste communal, ou issu-e-s des milieux académiques, dont l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, notamment par sa directrice ; ou encore la vice-présidente de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle du canton (CICM).

Dans la rédaction, l'équilibre a été recherché afin de rendre à la fois une humanité aux personnes réduites en esclavage, de ne pas accuser David de Pury de faits historiquement non avérés et de remettre ces éléments dans un contexte économique plus large. La version finale a été soumise une seconde fois aux personnes qui avaient formulé le plus de remarques, à savoir le Collectif pour la mémoire et l'archiviste communal, lesquels se sont déclarés satisfaits du résultat.

Le texte sera traduit en anglais et allemand sur la plaque qui sera posée devant la statue. Une traduction dans d'autres langues sera disponible sur une page spécifique du site Internet de la Ville « *Neuchâtel questionne son passé* » qui contiendra également des informations supplémentaires (actions de médiation, rapports).

Le site de la Ville renverra également à un onglet spécial créé sur la page du Musée d'art et d'histoire (MahN) « *recherches en cours* ». L'onglet contiendra des informations sur les recherches en cours ainsi qu'une bibliographie, incluant les références des sources conservées aux Archives de la Ville relatives à l'érection de la statue de David de Pury.

6.1.2. Plaques explicatives sur les bâtiments

Au-delà de la mesure concernant la pose d'une plaque explicative devant la statue de David de Pury, il convient de donner des informations supplémentaires sur les bâtiments qui ont été propriété de Neuchâtelois-e-s impliqué-e-s dans la traite transatlantique et l'esclavage ou qui ont développé des théories racistes. Cela peut se faire, à moindre coût, à l'aide de plaquettes avec des QR codes qui renverront à la page, « *Neuchâtel questionne son passé* » (avec l'avantage de permettre une actualisation des contenus facilitée) ou en complétant des signalétiques ou brochures déjà existantes.

Une plaque explicative est actuellement apposée au Péristyle de l'Hôtel de Ville ainsi qu'à l'Hôtel des Services industriels (ancien hôpital du faubourg de l'Hôpital 4) faisant mention de l'héritage de David de Pury, mais pas de la provenance des fonds. Il est indiqué d'actualiser les textes dans le même état d'esprit que celui retenu pour la statue de David de Pury.

D'autres bâtiments feront en outre utilement l'objet d'un traitement similaire :

- Hôtel du Peyrou - Pierre Alexandre du Peyrou (1729-1794) impliqué dans des plantations en Guyane hollandaise (Surinam) ;
- Faubourg de l'Hôpital 5a - Jacques-Louis Pourtalès (1722-1814) – négociant d'indiennes, détenteur de plantations de sucre, café, cacao, coton aux Antilles ;
- Maison de Pury, MEN - James-Ferdinand de Pury (1823-1902) , neveu et allié économique de Auguste de Meuron de Bahia ;
- Grande Rochette et Musée d'ethnographie - Charles-Daniel de Meuron (1738-1806), militaire et naturaliste qui a fait don à Neuchâtel de collections qui sont à l'origine des Musées d'ethnographie, d'histoire naturelle et d'histoire ;
- Collège latin - Société typographique de Neuchâtel liée à la littérature abolitionniste au 18e siècle ;
- La Maison de Coulon (Faubourg de l'Hôpital 10) – Paul Coulon (1731-1820), impliqués dans des plantations (café, coton, sucre, cacao) en Grenade avec esclaves.

6.1.3. Projet artistique

Une deuxième réponse aux pétitions est celle de faire dialoguer une ou plusieurs œuvres d'art avec la statue de David de Pury. Elles pourraient prendre la forme d'installations visuelles, sonores ou autres. Elles seront temporaires ou en tout cas amovibles, en attendant le futur réaménagement de la Place Pury (voir point suivant).

Afin de choisir la ou les œuvres, il est prévu un appel à projet artistique, qui permettra une belle visibilité des actions entreprises sur ce sujet par Neuchâtel au-delà des frontières cantonales. La communication sera également réalisée auprès des associations issues de la migration afin d'encourager des postulons d'artistes afro-descendant-e-s. Le Dicastère culture, intégration et cohésion sociale sera le mandant pour cet

appel d'offres. Au sein du jury siégeront la co-directrice du MahN et conservatrice des arts plastiques du musée, la déléguée culturelle, un-e représentant-e du Dicastère du développement territorial, un-e représentant-e du Collectif pour la mémoire ainsi que des expert-e-s des milieux artistiques (si possible aussi expert-e-s de la thématique du racisme anti-noir-e-s et des questions postcoloniales).

6.1.4. Neuchâtel et l'entreprise coloniale au Musée d'art et d'histoire

La participation de Neuchâtel à l'entreprise coloniale sera traitée dans une section de la nouvelle exposition permanente « *Mouvements* » du MahN qui ouvrira ses portes en janvier 2022. Elle interrogera notamment le degré d'implication de personnalités neuchâteloises dans la traite négrière et dans l'esclavage : possession de plantations exploitant une main-d'œuvre servile, fabrication et négoce de produits destinés à la traite, financement d'expéditions négrières. Elle situera la participation de familles neuchâteloises à travers les réseaux commerciaux mis en place notamment par les trois nations négrières majeures que sont au 18^e siècle le Portugal, la Grande-Bretagne et la France. Elle questionnera les répercussions sur le tissu urbain neuchâtelois du commerce international et la part qui provient de l'esclavage et de la traite des noir-e-s. Enfin, elle stimulera la réflexion sur la présence dans l'espace public en Suisse de monuments liés au passé colonial, en mettant à disposition des visiteurs et des visiteuses le projet interactif réalisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) « *Penser un monument* » et une borne interactive faisant état de l'histoire de la statue de David de Pury et des débats récents, consécutifs aux pétitions de l'été 2020. L'exposition « *Mouvements* » intégrera également des œuvres d'artistes contemporain-e-s qui nous interrogent sur notre rapport au passé et aux mouvements. Des actions de médiation, notamment auprès des écoles, permettront une large sensibilisation.

6.2. Mesures à moyen terme

6.2.1. Recherches scientifiques

L'implication de personnalités neuchâteloises dans la traite négrière et l'esclavage est aujourd'hui attestée. Pour le moment, les connaissances restent toutefois lacunaires ; les historien-ne-s ne disposent pas de toutes les informations pour estimer la part du commerce triangulaire dans la

fortune de ces personnalités, ni comprendre comment leurs activités s'imbriquent dans des réseaux plus larges. Les archives sont généralement disséminées dans plusieurs parties du monde (Brésil, Portugal, etc.) ou ne sont accessibles que dans une mesure limitée et parfois restreinte lorsqu'il s'agit d'archives familiales.

Un groupe de réflexion scientifique indépendant formé de membres des directions des musées de la Ville, de l'archiviste cantonal, de professeur-e-s et de chercheur-e-s universitaires et d'historien-ne-s s'est réuni en 2020 afin d'ouvrir des perspectives de recherches sur le passé esclavagiste de personnalités neuchâteloises.

En marge de ces discussions, la directrice de l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, a décidé de préparer une requête au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), avec le soutien du rectorat de l'Université de Neuchâtel. La réponse du FNS devrait tomber en mars 2022. Si la réponse est positive, la recherche s'étendra d'avril 2022 à 2026.

Le rôle de la Ville de Neuchâtel, d'entente avec l'Université de Neuchâtel, sera de soutenir la valorisation de la recherche et la transmission des connaissances au public.

6.2.2. Parcours pédagogique « *Neuchâtel passé colonial* »

L'une des mesures phares proposées en termes de médiation est un parcours pédagogique multimédia. Il questionnera l'implication de Neuchâtel dans la traite négrière et l'esclavagisme. Idéalement, le parcours ainsi initié doit également permettre d'approfondir ces questions dans le cadre scolaire. Le projet est avant tout pédagogique en ce qu'il vise à sensibiliser et faire réagir les visiteur-euse-s en contextualisant des faits historiques tout en les mettant en perspective avec la situation d'aujourd'hui. Il devrait également susciter l'intérêt d'un public plus large.

Le projet repose sur la collaboration de partenaires externes, en particulier de spécialistes universitaires. La Ville tient à ce que ce parcours soit scientifiquement parfaitement documenté. Une collaboration est prévue avec l'entreprise neuchâteloise Talk to me, créatrice des parcours multimédia urbains Totemi.

Aux yeux du Conseil communal et de la Commission CICS, le parcours doit au surplus tenir compte du programme scolaire et sera adapté à

différents niveaux. Le parcours sera également l'occasion de sensibiliser aux nouvelles formes d'esclavagisme à l'heure de la mondialisation. Un support pédagogique à l'attention des enseignant-e-s est prévu. De plus, une communication commune avec Cooperaxion qui propose des visites guidées sur ce thème pourra être organisée.

6.2.3. Valorisation des résultats des recherches

Un autre moyen envisagé pour la valorisation des résultats des recherches auprès du grand public est l'organisation d'événements et de colloques, en partenariat notamment avec l'Université de Neuchâtel, dans le cadre de manifestations existantes, soutenues par la Ville de Neuchâtel. Citons à titre d'exemple :

- La Semaine d'actions contre le racisme en mars, organisée par le Forum tous différents tous égaux dont fait partie la Ville ;
- Le printemps culturel tous les deux ans, soutenu par la Ville : en 2023, il sera consacré aux Amériques noires ;
- La Semaine de l'Europe, co-organisée par la Maison de l'Europe transjurasienne et la Ville de Neuchâtel en mai.

Par ailleurs, dans le cadre d'expositions proposées par les musées de la Ville de Neuchâtel, des conférences ou colloques continueront aussi d'être organisés.

D'autres événements culturels ponctuels pourront également être valorisés comme la Black box et le colonial walk à l'instar de la performance Tilo Frey de l'Experimentaltheater qui a eu lieu à la Maison du concert en juillet 2021.

Par ailleurs, l'UNESCO a manifesté son intérêt à co-organiser un colloque international avec la Ville de Neuchâtel, à ce sujet.

6.2.4. Neuchâtel rejoint la Coalition de villes européennes contre le racisme (ECCAR)

Enfin, et afin de lutter de manière efficace contre le racisme, nous proposons que la Ville de Neuchâtel rejoigne de concert avec le Canton, représenté par le Service de la cohésion multiculturelle (COSM), la Coalition de villes européennes contre le racisme (ECCAR)⁵, qui fait partie

⁵ <https://www.eccar.info>

de la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR) de l'UNESCO. D'autres communes neuchâteloises pourraient peut-être être intéressées à rejoindre cette démarche par la suite.

ECCAR est un réseau de 500 villes engagées dans le partage d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination. Le réseau « *joue un rôle clé dans la résolution des problèmes sociaux liés au continent européen, notamment l'antisémitisme, les droits des communautés LGBT, l'inclusion des personnes vivant avec un handicap, des migrant-e-s, des populations autochtones et des réfugié-e-s, entre autres, en veillant à ce que tous les citoyen-ne-s puissent vivre dans un environnement urbain sûr, inclusif, équitable et respectueux, exempt de toutes formes de discrimination* ». En Suisse, Saint-Gall, Zurich, Lucerne, Bâle, Berne, Winterthour et Lausanne en font partie.

Un plan d'action en 10 points est prévu dans ce cadre (extraits):

1. Mettre en place un réseau de *monitoring*, de vigilance et de solidarité contre le racisme ;
2. Initier ou développer davantage la collecte de données sur le racisme et la discrimination, établir des objectifs réalisables et mettre en place des indicateurs communs afin d'évaluer l'impact des politiques publiques ;
3. Soutenir les victimes du racisme et de la discrimination et contribuer à renforcer leurs capacités de défense ;
4. Assurer, par le biais d'une approche participative, notamment par des consultations avec les utilisateurs-trice-s et les fournisseuseuse-s du service, une meilleure information des habitant-e-s de la ville sur leurs droits et leurs devoirs, sur les moyens de protection et les recours légaux et sur les risques encourus pour un acte ou un comportement raciste ;
5. Faciliter les pratiques équitables en emploi et promouvoir la diversité dans le marché du travail en exerçant le pouvoir discrétionnaire des autorités municipales ;
6. Assurer l'égalité des chances en tant qu'employeur et fournir un service équitable, s'engager à assurer le *monitoring*, la formation et le développement nécessaires pour atteindre cet objectif ;
7. Renforcer, par une politique volontariste, la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement au sein de la municipalité ;
8. Renforcer les mesures contre la discrimination dans l'accès à, et la

jouissance de toutes les formes d'éducation ; et promouvoir l'enseignement de la tolérance mutuelle, de la compréhension mutuelle et du dialogue interculturel ;

9. Assurer une représentation et une promotion équitables de la diversité des expressions et des patrimoines culturels des habitant-e-s dans les programmes culturels, dans la mémoire collective et dans l'espace public municipal ; et promouvoir l'interculturalité dans la vie municipale ;
10. Soutenir ou établir les mécanismes pour traiter les crimes de haine et pour gérer les conflits.

On le voit, l'adhésion à cette Coalition – qui est prévue au surplus en lien avec le Canton – est déjà bien en phase avec les orientations et actions déjà adoptées concernant les bonnes pratiques de gouvernance de la Ville tout en lui permettant de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en la matière. Cela sera notamment l'occasion de faire un état des lieux de toutes les actions déjà en place en matière de lutte contre le racisme.

Pour rappel, le Conseil communal de Neuchâtel a déjà exprimé dans son rapport d'information au Conseil général concernant la politique d'intégration interculturelle du 15 août 2018, sa pleine adhésion aux principes de la feuille de route « *Pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité* »⁶ qui entend assurer l'intégration sociale et interculturelle de toute la population et renforcer la cohésion sociale au sein d'une population plurielle et multiculturelle. Pour aller dans ce sens, le nouveau règlement d'application du statut du personnel communal du 14 avril 2021, entré en vigueur le 1^{er} mai dernier, comprend un nouvel article « *valorisation de la diversité et non-discrimination* » qui fixe une série d'engagements tangibles. Avec les engagements déjà pris et en présentant ce rapport, la Ville s'inscrit d'ores et déjà très concrètement dans la mise en pratique de ce plan d'action. Il y a en outre un intérêt important à situer l'action de la ville en comparaison nationale et internationale ainsi qu'à bénéficier des réflexions, expériences et impulsions d'autres villes et collectivités publiques.

Si notre demande d'adhésion commune Ville/Canton est acceptée, la cotisation annuelle et l'évaluation du dispositif cantonal seront prises en charge par le Canton. Le Service de la cohésion sociale complètera le

⁶ Feuille de route une administration neuchâteloise égalitaire et ouverte à la diversité, Etat de Neuchâtel, Service de la cohésion multiculturelle, mai 2018.

dispositif cantonal existant en matière d'offres et de projets de proximité. Il sera responsable de sa mise en œuvre au niveau de la Ville de Neuchâtel, ainsi que de la coordination et de l'évaluation avec le Canton. Cette mesure ne nécessite pas la création de nouvelles structures organisationnelles et la mise en œuvre des actions qui s'y inscriront s'intègre dans le budget de fonctionnement ordinaire, sans crédit supplémentaire, et sont de la compétence du Conseil communal.

Par ailleurs, ce plan est complémentaire au réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe dont Neuchâtel fait déjà partie. Il se focalise plus directement sur la lutte contre le racisme et l'inclusion large.

6.3. Mesures à long terme

6.3.1. Requalification de la place Pury

Depuis quelques années déjà, des réflexions ont été menées par le service du développement territorial dans la perspective de requalifier la place Pury et de refaire le lien avec le quartier au sud de la place et avec le lac. Aujourd'hui, cette place, avec son nœud de transports publics, est avant tout un lieu de passage. La requalification viserait à ce qu'elle remplisse mieux ses fonctions de place publique. A ce moment-là, il serait possible que la statue soit légèrement déplacée compte tenu des nouveaux aménagements. En lien avec la volonté générale de tendre vers plus d'inclusivité dans l'espace public, il est également envisageable que le nom de la place fasse l'objet d'une réflexion selon ses nouvelles fonctionnalités à l'avenir.

Avec l'enveloppe du pourcent culturel, un concours artistique sera réalisé. Il pourra se faire, par exemple avec l'aide de la fondation des Nouveaux Commanditaires qui travaille de manière participative avec des personnes utilisatrices de l'espace public⁷.

⁷ Cette fondation permet d'organiser le concours en intégrant la population et notamment des personnes qui se sentent concernées par la problématique dans l'élaboration du cahier des charges et dans le choix de l'artiste et de l'œuvre. Le processus se fait avec l'accompagnement d'une médiatrice ou d'un médiateur.

6.4. Calendrier des actions proposées et aspects financiers

Mesure	Année	Coûts à charge de la Ville
Plaquette explicative devant la statue de David de Pury	2021/2022	CHF 5'000.-
Plaques explicatives des bâtiments (QR codes, brochure, site)	Dès 2022	CHF 10'000.-
Projet artistique – <i>organisation et premier appel à projet</i> <i>2 autres appels à projets</i>	2021 Dès 2022	CHF 26'000.- CHF 40'000.- (2x CHF 20'000.-)
Neuchâtel et l'entreprise coloniale au Musée d'art et d'histoire	2022	<i>Intégré dans le budget de l'exposition</i>
Parcours pédagogique « <i>Neuchâtel, passé colonial</i> » (mise en œuvre)	2021/2022	CHF 137'000.-
Neuchâtel rejoint ECCAR (la coalition européenne des villes contre le racisme)	Dès 2022	<i>Pris en charge par le Canton</i>
Recherches historiques sur l'implication de Neuchâtel dans la traite négrière (soutien du Fonds national suisse)	2022/2026	<i>Porté par l'Université – demande FNS en cours</i>
Valorisation des résultats des recherches (colloques, actes, conférences publiques,...)	Dès 2022	Environ CHF 6'000.- par an
Requalification de la Place Pury et projet artistique avec le pourcent culturel	2028/2029	<i>A définir, financé notamment par le % culturel</i>

Le financement des mesures de la compétence du Conseil communal s'intègre dans le budget de fonctionnement ordinaire de la Ville. Les projets prévus en 2021 sont intégrés au budget du Dicastère de la Culture, de l'intégration et de la cohésion sociale.

Les demandes de fonds concernant les recherches historiques sont menées auprès du Fonds national suisse par l'Université. La cotisation annuelle pour le réseau ECCAR sera prise en charge par le Canton. Le projet artistique en lien avec la requalification de la place Pury sera financé par le pourcent culturel avec le soutien potentiel de Pro Helvetia. La revalorisation de la Place Pury en elle-même fera l'objet d'un rapport et d'une demande de crédit *ad hoc* en temps voulu.

7. Consultation

Outre les consultations internes évoquées dans les chapitres précédents, les entités et personnes expertes suivantes ont été consultées et leurs remarques intégrées :

- Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel ;
- Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) ;
- Représentantes des collectivités africaines de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) ;
- Pétitionnaires.

Les pétitionnaires saluent les démarches entreprises par les autorités communales.

8. Conclusion

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission CICS et le Conseil communal vous remercient de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information en réponse aux deux pétitions déposées en été 2020 relatives au monument David de Pury.

L'égalité humaine, la liberté, la non-discrimination, le respect de toutes et tous qui sont les questions soulevées par les débats évoqués dans ce rapport, constituent les pierres angulaires d'une société harmonieuse, démocratique et inclusive. Ces enjeux et valeurs essentiels sont au cœur de l'action publique de notre Ville.

Le Conseil communal et la Commission CICS sont convaincus qu'une collectivité publique doit éclairer tous les aspects de son histoire et de celle de ses personnalités historiques saillantes y compris dans les cas où l'héritage est controversé et est lié à des faits historiques mettant en cause la dignité humaine. La question des marques mémorielles doit ainsi être traitée sans chercher à étouffer les zones d'ombre de l'histoire de notre Ville. Il s'agit là d'un devoir démocratique.

L'histoire d'une collectivité publique doit ainsi être documentée et clairement assumée dans ses aspects positifs comme dans ses éléments négatifs.

Modifier ou essayer de masquer l'histoire constitue une forfaiture contre le passé évidemment, mais aussi contre l'avenir : ce qui nous paraît acceptable ou non aujourd'hui ne sera assurément pas perçu de la même

manière demain. La problématique soulevée par le legs de David de Pury montre que l'appréciation qui peut être faite à la fin du XVIII^e siècle n'est évidemment et heureusement pas la même que celle qui est faite au début du XXI^e siècle. Ce qui est vrai pour ce legs, le sera aussi – inévitablement – pour notre façon contemporaine de gérer son origine. Nous agissons sur la base des connaissances actuelles, des principes d'égalité et de non-discrimination et de l'idéal démocratique et, comme l'on fait nos prédécesseur-e-s, dans le cadre d'un contexte social.

En l'état donc, une collectivité publique ne peut pas trahir son passé sans trahir dans le même mouvement son avenir. L'histoire de Neuchâtel comporte-elle des zones d'ombre ? L'honneur de notre génération, sa mission, son devoir sont de les documenter et de les expliquer. Il ne nous revient pas d'établir une hiérarchie officielle définitive du bien et du mal. Il nous revient en revanche de constater que certains éléments de notre histoire entrent en conflit direct avec les valeurs d'une société inclusive que nous défendons et d'envisager d'éventuels ajustements. Le savoir et le thématiser en lien avec les préoccupations actuelles est, comme le dit très bien Marcus Garvey (homme politique jamaïcain, 1887-1940), un véritable enjeu d'avenir : « *Un peuple qui ne connaît pas son passé, ses origines et sa culture ressemble à un arbre sans racines* ».

Neuchâtel, le 5 juillet 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

AU NOM DE LA COMMISSION CULTURE,
INTEGRATION ET COHESION SOCIALE:

La présidente,

La rapporteure,

Mireille Tissot-Daguette

Stéphanie Gérard Mattson

Annexe : communiqué de presse du 12 août 2020

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Dépôt successif de deux pétitions	2
2.1.	Pétition « Pour que la statue de David de Pury soit retirée »	2
2.2.	Pétition « Pour le respect de notre histoire »	4
2.3.	Démarches entreprises	4
3.	Situations internationale et nationale.....	7
3.1.	Une problématique internationale.....	7
3.2.	En Suisse : Bâle, Zurich, Genève, Neuchâtel.....	8
4.	Historique de la statue et des débats la concernant	9
4.1.	Origine de la statue : 60 ans de palabres	10
4.2.	Années 80.....	12
4.3.	Aujourd'hui	12
5.	Position de la Commission CICS du Conseil général et du Conseil communal.....	14
6.	Réponses des autorités politiques	17
6.1.	Mesures à court terme	17
6.1.1.	Une plaque explicative devant le monument David de Pury	17
6.1.2.	Plaques explicatives sur les bâtiments	19
6.1.3.	Projet artistique.....	20
6.1.4.	Neuchâtel et l'entreprise coloniale au Musée d'art et d'histoire	21
6.2.	Mesures à moyen terme.....	21

6.2.1.	Recherches scientifiques.....	21
6.2.2.	Parcours pédagogique « <i>Neuchâtel passé colonial</i> »	22
6.2.3.	Valorisation des résultats des recherches.....	23
6.2.4.	Neuchâtel rejoint la Coalition de villes européennes contre le racisme (ECCAR)	23
6.3.	Mesures à long terme.....	26
6.3.1.	Requalification de la place Pury.....	26
6.4.	Calendrier des actions proposées et aspects financiers	27
7.	Consultation.....	28
8.	Conclusion	28



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

L'autorité exécutive prend acte de la pétition

Statue de David de Pury : le Conseil communal veut ouvrir un débat démocratique

Aujourd'hui, lors de sa séance de rentrée, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris acte de la pétition, déposée à la mi-juillet avec plus de 2'500 signatures, demandant le retrait de la statue de David de Pury. L'autorité exécutive, soucieuse d'ouvrir ce débat de fond, prendra position en concertation avec le Conseil général. La Ville mettra par ailleurs tout en œuvre pour approfondir la recherche historique sur les activités commerciales en lien avec la traite des esclaves, et diffuser ces connaissances auprès d'un large public.

La pétition en ligne, intitulée « On ne veut plus de statue d'esclavagiste! Pour que la statue de David de Pury soit retirée » a été déposée le 17 juillet dernier à la Chancellerie communale munie de 2'549 signatures. Un peu moins des deux tiers des signataires sont domicilié-e-s en Suisse, dont 283 dans le canton de Neuchâtel (142 en ville de Neuchâtel). 320 paraphes proviennent de France et 87 d'autres pays européens. A noter aussi 169 pétitionnaires domicilié-e-s aux Etats-Unis.

Le Conseil communal a tout d'abord pris acte de cette pétition, qui soulève des questions importantes, à la fois liées à l'histoire de la région avec ses zones d'ombre, mais aussi à celle du racisme et des discriminations au quotidien. « *Notre Conseil est très sensible à la problématique du racisme et estime qu'il est crucial de mener un travail de mémoire sur des faits historiques bien établis* », a résumé Thomas Facchinetti, président de la Ville.

Concertation avec le Conseil général

Afin de respecter le processus démocratique, et d'ouvrir le débat sur la question soulevée par la pétition – qui, pour mémoire, demande le retrait de la statue et son remplacement « par une plaque commémorative en hommage à toutes les personnes ayant subi et subissant encore aujourd'hui le racisme et la suprématie blanche » - le Conseil communal transmettra la pétition au bureau du Conseil général, l'organe directeur du parlement de la Ville. Ce texte fera aussi l'objet d'une discussion en commission de politique culturelle lors de sa prochaine séance le 20 août. Les autorités cantonales et fédérales, également destinataires de la pétition, seront aussi dûment consultées.

La Ville de Neuchâtel est consciente que les connaissances sur la vie et les activités de David de Pury, ainsi que d'autres acteurs économiques neuchâtelois du XVIIIe siècle, restent encore relativement mal connues ou insuffisamment documentées. C'est pourquoi elle encourage vivement la poursuite des recherches historiques destinées à faire toute la lumière sur les activités commerciales en lien avec la traite des esclaves.

Elle met également l'accent, depuis plusieurs années, sur les débats et visites guidées thématiques qui permettent de mieux faire connaître ce passé à la population. Tout récemment, un groupe de travail composé des directrices et directeurs des principaux musées communaux, mais aussi des responsables de l'intégration interculturelle, s'est attelé à une réflexion de fond pour lancer des recherches historiques approfondies et pour trouver des moyens les plus appropriés de transmettre ces connaissances à un large public.

Neuchâtel, le 12 août 2020

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Thomas Facchinetti, président de la Ville de Neuchâtel, 032 717 75 01, thomas.facchinetti@ne.ch